

**COMPTE –RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 JANVIER 2009**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date **du 5 et 14 janvier 2009**, s'est réuni **le 21 janvier 2009 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur le MAIRE – Maire

Monsieur BERGON – **Monsieur CARLES** - **Madame FOLI** - **Monsieur BIDOUILH** – **Monsieur BOUREAU** - **Madame COMBES** - **Monsieur TEJEDOR** - **Monsieur RIGOUT** – **Madame LABORDE** – **Madame COUFFIGNALS** - **Mademoiselle BUISSON** - **Madame CHAGNEAU**.

Adjoints

Monsieur AJAS - **Madame BASTIEN-CANDOTTI** (jusqu'à la question n°3) - **Madame BENNAMA** (jusqu'à la question n°3) – **Mademoiselle BOUSQUET- FABRE** - **Monsieur BOYER** - **Madame CHEZE** - **Madame COUDREAU** - **Monsieur DUBOS** - **Monsieur GABARRE** - **Monsieur GOMEZ** - **Madame GUERY** – **Monsieur INDELICATO** - **Madame NENADITCH**.

Conseillers municipaux délégués

Monsieur BRIAND - **Madame CAMBOULIVES** - **Madame DEQUEKER-THEETEN** - **Madame IZAGA** - **Monsieur LEONARD** – **Madame POINSOT** - **Monsieur RASTOUL**.

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur LOUMAGNE, Premier adjoint, a donné pouvoir à **Monsieur le Maire** ;

Madame BASTIEN-CANDOTTI, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à **Monsieur INDELICATO**, conseiller municipal délégué (à partir de la question n° 4) ;

Madame BENNAMA, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à **Mademoiselle BUISSON**, adjointe au Maire (à partir de la question n°4).

Madame MASSETTE, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à **Madame COMBES**, adjointe au Maire ;

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
 - Dates de convocation : **5 et 14 janvier 2009**
 - Date d'affichage : **5 janvier 2009**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **14 janvier 2009**

 - **Monsieur GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.

LORS DE CETTE SEANCE DU 21 JANVIER 2009, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

DECISIONS DU MAIRE
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE
et les adjoints concernés

1 - MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DEPUIS LE 24 NOVEMBRE 2008.

Aucune observation n'a été émise.

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DU GRAND TOULOUSE
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

2 – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Le conseil communautaire est composé de 97 délégués répartis entre les communes en fonction du nombre d'habitants (pour Blagnac : 4 délégués).

L'élection des délégués se déroule aux conditions suivantes : scrutin secret de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Deux listes ont été présentées :

Liste de la majorité « Blagnac à cœur » :

- **Monsieur KELLER**
- **Monsieur BERGON**
- **Monsieur CARLES**
- **Madame COMBES**

Liste de l'opposition :

- **Monsieur BRIAND**
- **Monsieur LEONARD**
- **Madame POINSOT**
- **Madame DEQUEKER-THEETEN**

Résultats du vote :

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Nombre de voix pour la liste de la majorité : 28

Nombre de voix pour la liste d'opposition : 7

Ont été élus :

Liste de la majorité « Blagnac à cœur » :

- **Monsieur KELLER**
- **Monsieur BERGON**
- **Monsieur CARLES**
- **Madame COMBES**

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE
Rapporteur : Monsieur CARLES
et les adjoints concernés

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2009

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU À DELIBERATION

4 – SUBVENTIONS ALLOUEES POUR L'EXERCICE 2009

Subventions de fonctionnement

- aux associations : 1 729 969 €
- au CCAS : 263 500 €
- au service « d'Aide à domicile » : 105 295,29 €

Subvention exceptionnelle :

- régie restauration : 200 000 €

Monsieur LEONARD a demandé un vote séparé pour chaque type de subventions de fonctionnement (associations, CCAS, service d'aide à domicile)

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

SAUF LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU CCAS :

7 VOIX CONTRE :

4 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »

CONDUIT PAR SACHA BRIAND

3 VOIX DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »

CONDUIT PAR REGIS LEONARD

5 – OPERATIONS DE FIN DE GESTION 2008 - CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE POUR :

A – LE TRANSFERT DES RESTES A REALISER :

Opérations concernées :

Montants reportés non soumis à TVA :

- déplacements réseau d'eaux : 23 667,65 € TTC
- étude accessibilité handicapés (espaces publics) : 13 478,92 € TTC

Montant soumis à TVA :

- dévoiement réseau d'eau (travaux ligne « E ») : 785 075,94 € HT

Opérations	Montant reporté au 31/12/2008	Subventions, fonds de concours, participations	Fonds de compensation de la TVA	Participation communale
Dévoiemment réseaux d'eau	785 075.94 € HT	136 692.34€ HT	Opération soumise à TVA	648 383.60 € HT
Maîtrise d'œuvre déplacement réseaux d'eau	23 667.65 € TTC		3 063.73 €	20 603.92 €
Etude accessibilité handicapée (partie « espaces publics »)	13 478.92 € TTC		1 744.82 €	11 734.10 €

B – LA PARTICIPATION 2008 DE LA VILLE AU SIVOM BANLIEUE-OUEST (SECTION VOIRIE)

Représentation-substitution de la communauté urbaine auprès du SIVOM BANLIEUE-OUEST.

Le Grand Toulouse remplaçant donc désormais la commune, celle-ci doit lui reverser 1 436 698,14 € (contribution 2008).

COMMANDE PUBLIQUE
Rapporteurs : Madame FOLI
et les adjoints concernés

6 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE CENTRE PETITE ENFANCE BARRICOU

Avec la société SPE pour un montant de 23 694,65 € HT.

7 – APPROBATION DES AVENANTS SUIVANTS :

A – AVENANTS D'EXECUTION PARTAGEE POUR DIVERS MARCHES RELEVANT DE COMPETENCES TRANSFEREES AU GRAND TOULOUSE

En raison d'un double pouvoir adjudicateur : ville de Blagnac/communauté urbaine du Grand Toulouse.

Dans la limite de la borne maximale fixée à 435 000 € HT.

B – AVENANT N°3 AU MARCHE DE VIDEOSURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX : ADJONCTION DU CENTRE PETITE ENFANCE CASSIOPEE

Montant : 9 605 € HT (11 487,58 € TTC) soit une augmentation du montant total du marché de 18,37 % qui est porté à 211 109,55 € TTC.

URBANISME
Rapporteurs : Monsieur BIDOUILH
et Monsieur GABARRE (question n° 10)

8 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OPERATION DE CONSTRUCTION PASSEE AVEC LA SCI AIRPARK / PROM'EUROPE ET BATIMAP

Droits à construire supplémentaires à hauteur de 432m² de SHON.

Participation : 43,76 € TTC /m² SHON

9 – ACQUISITION DE TERRAINS POUR IMPLANTATION DE LA CUISINE CENTRALE MUNICIPALE (TERRAINS APPARTENANT A L'ETAT) : MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE PRIORITE

Le prix d'acquisition, estimé par les Domaines s'élève à 375 330 €.

Dans le cadre des négociations menées avec les services, l'Etat a donné son accord à la ville pour lui céder ces terrains (courriers en date des 25 août 2008 et 3 octobre 2008).

Il convient dès lors de mettre en œuvre le droit de priorité ouvert à la commune concernant cette vente.

Cette décision est conforme aux objets fixés par l'article L.300 -1 du Code de l'Urbanisme, à savoir réalisation, dans un but d'intérêt général d'un équipement collectif.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR :

28 VOIX

DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE

« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER

7 ABSTENTIONS :

4 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »

CONDUIT PAR SACHA BRIAND

3 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »

CONDUIT PAR REGIS LEONARD

10 – ZAC DU GRAND NOBLE :

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN APPARTENANT À L'ETAT PREALABLE À L'ACQUISITION PAR LA VILLE DES EMPRISES NECESSAIRES A LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE :

Mise à disposition de ces emprises (5 ans maximum) dans l'attente de leur cession à la commune.

CULTURE
Rapporteur : Madame LABORDE

11 – ODYSSEUD-SPECTACLES/PROGRAMMATION 2007-2008 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION OCTROYEE PAR LE CONSEIL GENERAL

Montant : 130 000 €

SPORTS
Rapporteur : Monsieur DUBOS

**12 – UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A TITRE ONEREUX :
AVENANT AUX CONVENTIONS TRIPARTITES VILLE DE BLAGNAC/CONSEIL
GENERAL/COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT RELATIF A L'EVOLUTION DES
TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2009**

RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur : Monsieur BOUREAU

13 – REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

QUESTIONS DIVERSES

**15 - SITUATION DU DIPLOME UNIVERSITAIRE TECHNIQUE – DUT - «2A2M»
(Aide et Assistance pour le Monitoring et le Maintien à domicile) :**

Monsieur GOMEZ a alerté les élus sur la situation du DUT « 2A2M » dispensé à l'IUT de Blagnac depuis la rentrée dernière. Formation qui se déroule sur 2 ans et prépare les étudiants à des métiers concernant de plus en plus la population.

Monsieur GOMEZ a également précisé que l'utilité de cette formation était déjà reconnue puisque d'autres universités sont intéressées mais elle a été mise en place à moyens constants et aujourd'hui, il n'est pas sûr qu'elle puisse être reconduite pour 2009-2010 : l'équipe pédagogique assurant cette formation n'est pas spécifiquement affectée à ce DUT et ne pourra pas assurer la charge de travail liée à l'accueil d'une deuxième promotion.

Le conseil de l'IUT demande le soutien des élus.

MONSIEUR LE MAIRE a proposé de faire signer à tous ceux qui le souhaitent un texte de soutien - dès que le directeur de l'IUT aura transmis les éléments à Monsieur GOMEZ - et a indiqué qu'il prendrait contact avec les autres élus locaux afin d'intervenir auprès du système éducatif.

L'ensemble des élus du conseil municipal a approuvé et a assuré l'IUT de son soutien.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 21H10.**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN
MAIRIE.**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A
L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES
DELIBERATIONS.**